

## Qu'y a-t-il de nouveau aujourd'hui dans les manifestations migratoires ?

Il est possible, en situant l'examen d'une telle interrogation dans un cadre très général, de déduire les « caractéristiques nouvelles » des immigrations actuelles d'une accélération du processus d'urbanisation concourant, dans sa configuration présente à l'échelle du monde, à ce que les géographes désignent sous le terme de « métropolisation », une régionalisation à polarité urbaine et tertiaire, ouverte sur la nouvelle distribution des pôles urbains et régionaux. Plus encore, s'agit-il d'une régionalisation entendue comme degré intermédiaire de recomposition de l'emboîtement des rapports sociaux à l'échelle planétaire. De la campagne aux villes, le basculement est démographique et le renouvellement urbain s'effectue aussi par déplacement de populations, la mobilité spatiale, qu'on la considère comme un effet de la migration au sens habituel du terme ou comme celui induit par les nouvelles qualifications professionnelles, se retrouve donc moins par son mouvement que pour ses effets d'attraction locale.

A considérer la valeur du sens historique donné par Éric Hobsbawm de ce basculement dans la longue durée, l'hypothèse possède une certaine consistance. Les manifestations migratoires que l'on observe relèveraient d'un double mouvement : de *transfert* d'une part, formant des centres de massification urbaine généralisés en métropoles régionales et, d'autre part, de *circulations* entre ces dernières, correspondant, à travers la multiplicité des dispositifs qu'elles mettent en œuvre – ou qui les organisent –, à des interconnexions régionales. Dire « multiplicité des dispositifs » renvoie bien sûr à une sociologie détaillée, restant à faire, de ces mouvements, des catégories qu'ils mobilisent - catégories sociales et de « sens », de leurs supports de « motivation » -, ainsi que de leur organisation : diasporas et « réseaux » de pairs, de proximité culturelle, et/ou relevant de déterminations économiques (besoins de main d'œuvre et de qualifications spécifiques) véhiculées par des institutions et des politiques publiques.

Autre façon de présenter la question, cette configuration, nécessairement évolutive, signifierait-elle pour autant, un déplacement, sinon la fin, d'une immigration représentée comme « immigration de revenu » – auparavant faussement nommée « immigration de travail » –, vers d'autres modalités et d'autres raisons, construites en déclinaison de temporalités, de factualités et de représentations distribuées dans un espace communicationnel échappant à tout bornage socio politique et culturel, et donnant avantage à l'hypothèse d'un individu stratège contre toute soumission à l'axiome utilitariste ou au déterminisme économique ?

L'enjeu est de taille pour toute sociologie intéressée à décrypter les déplacements contemporains de populations. Les connaissances parcellaires produites tant avec les outils de science sociale qu'avec ceux de l'investigation journalistique (la scansion des objets informationnels autour des vocables « mondialisation » ou « globalisation »), permettent cependant d'en définir la « nouvelle » donne théorico empirique ; celle d'un procès d'ajustement, d'une synchronisation de plus en plus forte entre les déplacements de populations actuels et un modèle d'organisation territoriale agencé par une hyper mobilité des capitaux financiers, laquelle, en accroissant les fluidités transfrontalières, donne en outre une plus grande visibilité et une plus grande ampleur à des caractères « nouveaux » de phénomènes déjà entamés antérieurement : le procès de « dénationalisation » des États sociaux par exemple, ou, concernant précisément l'immigration, la « fuite des cerveaux », la circulation des « élites », c'est-à-dire une immigration se distinguant par des degrés de

capitales scolaires distincts de ceux des immigrations ordinaires dite « de travail ». L'emploi dans les hôpitaux publics, à la fin des années 1980, de médecins internes originaires de pays situés dans et hors l'espace Schengen illustre ce dernier point.

Avec ces traits originaux et inédits des « nouvelles » migrations prenant forme conjointement dans les catégories de haut et bas degré d'école, le terme « immigration » semble tomber en désuétude au profit du retour en force de la figure de l'« étranger », « clandestin » et du « sans papiers », du moins *tendanciellement*. Les notions de « transfert » et de « circulation » conviendraient mieux, à terme, à celle d'« immigration ». Elles dessinent les formes correspondantes des déplacements de population avec le type actuel de l'activité capitaliste des groupes sociaux patrimoniaux prépondérants dans un champ économique élargi à un espace transnational (sinon national), c'est-à-dire une activité plus fortement investie dans cet espace que dans la phase « multinationale » précédente : celles d'interconnexions régionales – pour l'Europe avec la notion en vogue d'« Euro région » – avec les « délocalisations » comme autre face nouménale (même si les indicateurs économiques ne leur donnent pas encore une grande puissance).

Remarquons que le réexamen de la notion d'*immigré*, qu'impose la nouvelle donne, s'accompagne tout à fait logiquement de celui, déjà engagé, de la notion d'*intégration*. *Immigration* et *Intégration* représentent en effet deux faces, symétriques, d'une même figure construite dans un moment historique d'émergence des États nationaux comme États impériaux, comme États coloniaux, et/ou comme États à systèmes sociaux spécifiques face à ceux conçus dans les pays du glacis soviétique. Le processus de sortie de cette configuration s'accroît au début des années 1990 avec l'intérêt nouveau pour les caractères inédits du procès de « mondialisation » articulés aux effets politico-économiques, consécutifs à ce que le sens commun retiendra sous la formule « chute du mur », découlant de la mise en forme capitaliste équivalente à l'Est de l'Europe.

### ***Immigration et État national***

Dans les États nationaux européens, l'« intégration » s'est adressée aux populations « migrantes » non nationales après avoir été, pour cause d'unification nationale, une injonction destinée aux peuples des différents fiefs – comtés, duchés et archevêchés – insérés dans une construction d'État d'abord royal. Le terme « unification », a une valeur historique, située et datée, correspondant au sens générique d'« intégration », c'est-à-dire d'« assimilation » subsumant les particularismes territoriaux (types communautaires – rapports sociaux et hiérarchie sociale –, langues et dialectes, activités sociales et économiques : rurales et citadines). L'État national garantit dans ce cas, par les droits accordés aux *citoyens*, que les individus inclus sur ses terres, c'est-à-dire sur son *sol*, peuvent s'y mouvoir à l'abri de toute discrimination liée à l'origine ; sa formation résulte donc d'une assimilation, ou, si l'on préfère, d'une acculturation ayant, certes, connu ses résistances : le cas exemplaire vendéen en France. C'est par euphémisme contemporain que l'on nomme « immigrants de l'intérieur » les individus en déplacements inter régionaux. « Intégration » possède alors le sens que lui donnera Durkheim en ce qu'elle exprime l'intégration dans le réseau de solidarité organique émanant de la Division sociale du travail. Au plan de l'unification culturelle, seule la langue est vraiment le dénominateur commun ; elle est fonctionnelle surtout au plan de l'identité d'appartenance qui s'hérite par l'« éducation nationale ». En France cependant, au plan régional et local les rétentions de cultures antérieures sont nombreuses, y compris au niveau de la langue. À l'absence de territoire pour les institutionnaliser un tant soit peu dans des rituels ou d'autres dispositifs, comme dans le cas espagnol, allemand ou britannique, ces survivances culturelles trouvent

au sein de procédures associationnistes articulées avec le lieu d'origine, un cadre social de résistance aux contraintes sociales et politiques où s'investissent des activités de remodelage et de réinterprétations, aux fins de préservation, de traits culturels rapportés, par construction et par croyance, à une culture native, de toute façon artificieuse : les Bretons à Paris, les Corses, les Basques, les Alsaciens, etc.

La présence en France des étrangers non nationaux dans les années 1960/70, révélera des modalités associationnistes identiques d'occupation. Faisant suite aux expatriations d'après guerre, elle concernera tout autant les espagnols, les italiens et les portugais – spécialisés aux tâches d'entretien ménagers pour les premiers, aux travaux de maçonnerie pour les seconds et aux cultures maraîchères pour les derniers –, que les maghrébins recrutés dans les usines d'automobiles. Malgré la répression qu'il a subi pendant plus de 40 ans, cet associationnisme fut pour ces catégories le moyen de leur affirmation collective et, par la création de liens de sociabilité propres à la culture d'origine, de leur relation avec le cours politique des pays d'origine. En France, leur *différence* face à la *norme*, était l'alibi d'un rejet qui confortait la coupure entre l'espace public, réduit au privé et à l'espace du travail. La résistance fut réelle, malgré des formes de solidarité tempérées par la méfiance des organisations syndicales et de partis politiques français ; elles y voyaient un risque de division de la classe ouvrière et une menace quant à leur pouvoir et leur contrôle sur cette partie des ouvriers. En effet, si après 1945 la CGT accueille les immigrants Nord-africains – la CGT maintient son ancien service de la main d'œuvre immigrée, et en 1951/52, il y aura encore des conférences nord-africaines, même à l'ouverture de la guerre d'Algérie – la CFTC, dont le patriotisme est renforcé par la résistance commence à coller au processus qui voit naître la notion de « bons immigrants ». A l'époque se sont ceux qui viennent de l'Est, supposés fuir le communisme : les immigrants de Russie, Tchécoslovaquie, Pologne. On trouvera même ce phénomène à Force Ouvrière qui a des correspondants dans la Fédération de l'Education Nationale (FEN) et considère que les « bons migrants » sont aussi là les victimes du communisme, pas forcément les mêmes qu'à la CFTC, mais ils ne pourront rentrer à la bourse du travail qu'en 1968.

Il faut noter que c'est à partir des années 80 et comme résultat de l'implantation dans le nouvel habitat social, que cet associationnisme des étrangers, reconnu en 1981, fournira le cadre d'émergence et de légitimation des jeunes Franco Maghrébins sur la scène publique, remettant en cause les schémas traditionnels des formes associatives anciennes essentiellement tournées vers le pays d'origine dans une démarche à distance qui consistait à gérer l'immigration comme un phénomène transitoire.

Les résurgences simplement régionalistes dans les États nationaux, ou celles à prétentions nationales, manifestent précisément une actualisation de ces continuités articulées au mouvement même du changement social, que les élites « communautarisées » vivent comme des opportunités historiques quant à leur promotion. Leur légitimation, de même que celle de leurs aspirations, suppose que les populations concernées relaient ces opportunités en sorte qu'elles puissent penser qu'elles en sont la source. Il s'agit d'un mouvement *désintégrateur* de la division sociale du travail héritée de la période de construction de l'État national et de sa consolidation comme État social, au profit d'un nouveau mouvement d'*intégration* dans une nouvelle division sociale du travail s'actualisant avec l'émergence des régions ou de métropoles : la notion d'Euro région en manifeste la modalité européenne. L'analyse sociologique des agencements de type communautaires, de groupes, de diasporas et de réseaux, sur lesquelles s'appuient les circulations d'individus non nationaux et qui s'insèrent dans les rapports d'altercation idéologiques et culturels actuels, ne peut ignorer cette analogie.

Si l'on fait de la France un « pays d'immigration », c'est par reconnaissance rétrospective des processus qui ont conduit à l'émergence d'un État national devenu *social*. Les « étrangers qui ont fait la France » s'y trouvent rétablis, non sans condescendance souvent. Dans cet ordre d'idée tous les pays ayant une consistance nationale ou/et étatique ont été, soit d'immigration, soit d'émigration ; l'émigration peut être de peuplement comme pour l'édification des États-Unis d'Amérique, quand aux « français de statut musulman » des départements algériens, ils ne seront des immigrés en France – et des émigrés d'Algérie – qu'après la création d'un État national en Algérie.

De même aux États-Unis, si l'on dit pays d'immigration ce n'est vrai qu'après la phase de construction nationale faite par des émigrés, expatriés et réfugiés européens. Leurs particularismes, recouverts par la référence incantatoire à un melting-pot bien plus mythique que réel, s'incarnent par bien des aspects tant dans les rites des cultures locales et les pratiques sociales, que dans les constitutions étatiques unifiés par le référent indivisible d'une souveraineté fournie par l'État fédéral. L'affirmation des spécificités régionales – ici les États américains – n'est possible et n'a pour seul préalable que la célébration de la « nation américaine » puisque celle-ci exprime la solidarité nationale rapportée à la division sociale du travail. Le type d'« intégration » des non nationaux, les immigrés donc, est pour cette raison du type *communautaire*, dès qu'ils se soumettent à l'incantation nationale et sacrifient à son rite pour ainsi bénéficier des droits communautaires.

Les premiers pas du fédéralisme comme forme de l'État national aux États Unis s'inscrivent sous domination coloniale anglaise, suivis du sécessionnisme où s'imposaient en outre un ethnocide sanglant vis-à-vis des autochtones et l'acculturation d'une main d'œuvre importée d'Afrique, acculturation fortement contrainte sous sa forme esclavagiste. Ce qui donnera un sens conceptuel au terme *immigration* se manifeste par cette appropriation de la force de travail sous des types de procédures dépendants de rapports inégaux entre des formations sociales à construction nationale étatique inégalement réalisées, cristallisés sous des rapports coloniaux et néo coloniaux. La force de travail coloniale, franchement appelée encore en France après 1945 « main d'œuvre coloniale » à propos des maghrébins, et plus encore avec le développement massif de l'immigration venant des « départements français d'Algérie ». Du point de vue idéologique, c'est le point culminant de l'assimilationnisme : faire des français par assimilation. L'Office National d'immigration (ONI) a été créé afin de remplacer l'organisme patronal appelé Société Générale d'Immigration. Son rôle se résumait à la mise en accord de contrats de travail, de titres de séjour et de naturalisations. C'était précisément la préparation du « modèle français d'intégration » dont on ne se lasse de vanter les vertus.

Ceci montre comment l'État national a pris en charge l'arrivée, le contingentement et l'assimilation des étrangers. Notons que les travailleurs de statut musulman des départements français en Algérie résidents en France ne passent pas par cet office ; puisqu'il n'y existe pas de statut de français, ils sont français à titre plénier, tandis qu'en Algérie ils sont discriminés par le système des collèges, le statut de musulman, etc. Et ce point culminant de l'assimilationnisme va de paire avec la construction de l'État national social répété par les nationalisations et le développement de la fonction publique ainsi que l'affirmation nationale par l'institutionnalisation des statuts au sein des organismes et offices publics et, au-delà, l'accroissement d'un salariat public et semi public.

La configuration présente met fin, tendanciellement, à ces procédures historiques qui ont structurées les circulations migratoires. Après l'assimilation succédera un type d'intégration qui, en renouvelant son sens précédent, désigne le déplacement de la question sociale, substituant le paradigme d'État social par celui du « moins d'État », c'est-à-dire la

montée en puissance du paradigme néo libéral à l'échelle planétaire et la déconstruction symétrique de l'État national. L'injonction politico administrative d'« intégration » adressées aux catégories « issues de l'immigration », selon la formule courante installée dans l'espace public à partir des années 1980, exprime cette conversion ; la notion d'« insertion » devient une assignation sur un mode d'individualisation. Insertion/intégration, sont aujourd'hui des mots du vocabulaire politico professionnel correspondant à cette situation de crise qui mécanise les jeux politiques. Hier, dans des années de croissance, lorsqu'il y avait ce qu'on appelle aujourd'hui intégration, on disait revendication, contestation ! Aujourd'hui, on dit « insertion » et/ou « participation » et derrière, on pense « intégration ». Hier, on résonnait en termes de contradictions, de débats, aujourd'hui, on pense en termes de consensus ; le lieu d'intégration était le travail, et quand on parle aujourd'hui d'intégration, en pensant insertion et participation, on évoque en arrière plan une exclusion.

Lorsqu'on regarde rétrospectivement ce qui est en cause aujourd'hui, indépendamment même des problèmes du marché du travail et du chômage, ce sont les modes de fonctionnements sociaux politiques par lesquels se faisait la cohésion sociale. Derrière intégration/insertion/participation, il y a toute la question, très complexe, de l'articulation du communautaire et du sociétal, de l'horizontal et du vertical. De ce qui, d'une part, est de l'ordre du local ou du professionnel, qui est la dimension du communautaire, de l'horizontal, et, d'autre part, ce qui est de l'ordre de l'appartenance à la nation, de l'ordre de la citoyenneté, qui est la dimension du vertical. Dans le paradigme antérieur, les formes de la mobilisation collective – la classe des ouvriers français où les immigrés trouvaient les modalités de leur « intégration » –, parvenaient presque toujours à combiner et articuler une dimension de type communautaire – la classe et ses organisations – et la dimension sociétale, la dimension géographique professionnelle horizontale et la dimension de citoyenneté verticale. Toutes les formes associatives, syndicales et politiques, articulaient cette double dimension. Le nouveau paradigme met en question cette catégorie d'appartenance en tant qu'elle ne peut plus servir de soubassement à l'établissement du lien avec le vertical. Maintenant, l'« immigré », auquel l'« étranger » tend à se substituer, et le « non étranger » doivent penser, sous des exigences et des conditions spécifiques, un mode de présence dans l'espace public sur lequel s'appuyer pour pouvoir, éventuellement, l'articuler à une identité d'appartenance référée à un territoire global, national ou européen par exemple. Cela présuppose une médiatisation à travers un emboîtement de dispositifs, associant, dans des processus sociaux complexes, identité et territoire à des échelles inférieures. Les affirmations communautaires deviennent ainsi locales, micro locales – le quartier, le bâtiment ou la rue – et régionales, ouvrant à des rapports sociaux interethniques, et/ou accrochées soit à des réinterprétations d'identités plus anciennes, pour les « non étrangers » notamment, soit référées à des particularismes culturels, religieux ou d'origine ; d'où, pour les « étrangers », l'importance des réseaux et des diasporas. Ils permettent de se jouer, dans une réalité internationale d'activités économiques formelles et informelles, « légales et illégales », des frontières, réelles et symboliques, intra européennes et intercontinentales.

Amplification même des diasporas, des réseaux diasporiques et de leurs formes surtout, notamment entre nouvelles et anciennes diasporas, notables cependant, au delà des conditions d'époque de leur constitution, par leurs correspondances. Cette homologie de trajectoires diasporiques, qui n'implique nullement qu'elles se superposent forcément, renvoie à une autre qui lui est structurellement liée relative aux sources sociales et politiques de procédures certes, économiques mais aussi d'« exodes » et d'« exils », comme dans le cas par exemple des anciennes diasporas palestiniennes au Chili et au Canada et celles

d'aujourd'hui. A présent, beaucoup de diasporas procèdent de configurations originales : camps de réfugiés ou de regroupement relatives principalement aux nouvelles formes de la guerre.

En surgit conséquemment, des champs d'altercation posant en des termes nouveaux la question de l'intégration rapportée à celle du *social communautarisme*. Le développement de sentiment d'appartenances multiples, à travers l'associationnisme et l'apparition d'un *leadership* associatif qui implique une présence sur la scène sociopolitique, dans les collectivités locales, les Consultats et même les gouvernements centraux, redonne de la force au différentialisme empruntant au nationalisme ethnique. Le régionalisme s'articule sur cette tendance comme on le note avec la présence d'organisations comme l'Union Fédéraliste des Communautés Ethniques Européennes (FUEV-UFCE), l'Institut International pour les Droits des Groupes Ethniques et du Régionalisme (INTEREG) dont les sièges se trouvent en Allemagne, ou celle de l'influente revue *Europe Ethnique* déployant une vision de l'appartenance communautaire fondée sur la naissance et la tradition culturelle.

Ainsi, l'ancienne alternative entre assimilation et retour se périmet-elle, non seulement pour les cycles migratoires que l'on peut considérés comme achevés, les espagnols, les italiens, les portugais et certaines catégories originaires du Maghreb (le cas de la Kabylie par exemple), mais aussi concernant les nouveaux groupes en circulation venant du sud de la Méditerranée, de l'est de l'Europe et du continent sud américain.

### **Analogies continuités et temporalités**

Entre les deux configurations, les analogies sont nombreuses. Les circulations économiques révèlent des caractéristiques d'une grande continuité – 20000 espagnols se sont présentés cette année pour la cueillette du raisin dans les vignobles français, alors qu'au même moment à Lleida (Catalogne) des centaines de subsahariens vivant en chobolas (bidonvilles) ont attendu en vain un recrutement pour les vendanges. Cependant, dans les continuités s'infiltrent des éléments différentiels significatifs ; le cas de cent cinquante mille informaticiens recrutés en Allemagne dans les pays hors communauté européenne, s'il répète l'embrigadement de la main d'œuvre, directement organisée par les employeurs, telle que le fut par exemple au début des années 1970 la main d'oeuvre algérienne dans les usines d'automobile, notamment à Peugeot Montbéliard, sur la base d'accords passés avec l'État algérien par l'intermédiaire du gouvernement français, marque un besoin de main d'œuvre spécifique, dont l'aspect différentiel se fixe sur le degré d'école sollicité. Celui-ci n'a pas la même exigence quant à l'embauche traditionnelle des marocains, surtout des femmes, pour la récolte des fruits dans les zones agricoles de Huelva en Andalousie et dans sa province d'Almeria (El Ejido). Ici l'originalité réside dans la mise en concurrence directe des africains (maghrébins et subsahariens) avec la main d'œuvre venue des pays de l'Est préférée par les propriétaires agricoles pour leur plus «grande proximité culturelle». Le vignoble catalan regroupe aussi nombre de travailleurs de l'Est, alors que ceux issus des différentes zones africaines se retrouvent dans les villes, comme à l'Hospitalet de Llobregat, cette banlieue barcelonaise d'urbanisation prolétaire. Mais en guise de proximité culturelle, l'argument relève plus d'une identité religieuse supposée. La maîtrise de la langue, que pour leur part les marocains connaissent, n'est pas requise pour le type de tâches à exécuter. Dans un pays peu préparé et encore fortement imprégnée de national catholicisme, ces procédures créent de nouvelles frontières sociales appelée à se transformer rapidement en nouvelles frontières ethnicisées.

Le point d'arrivée dans les foyers d'accueil du nord de la France des traversées européennes depuis les anciennes républiques soviétiques, surtout des réfugiés à caractère

politique, manifeste plus la présence de catégories à fort capital scolaire, essentiellement préoccupées d'acquiescer les pré requis linguistiques nécessaires pour des activités qualifiées. Quand à elles, les circulations maghrébines actuelles, tant celles qui transportent de nouveaux arrivants que celles qui manifestent plutôt un cycle migratoire achevé, possèdent des traits inédits dans une série de domaines. Leur singularité réside, d'une part, en une beaucoup plus grande instrumentalisation du réseau familial. Le lien est conjoncturel, le temps nécessaire pour s'en échapper dans une stratégie d'autonomie. Ces arrivants ne sont donc pas enclins à se joindre aux anciens, pas plus avec la deuxième génération, sauf lorsqu'il s'agit de missionnaires islamistes. Ici, les comportements, qu'une lecture hâtive en terme de logique communautaire référés à des traits identitaires d'origine pourrait suggérer proches, manifestent davantage une distance culturelle et sociale. La pluralité des filières, notamment étudiantes, des arrivants d'Algérie se caractérise par des conduites multidimensionnelles, liés au degré d'école et à des projets de vie fondés sur l'abandon, sinon l'épuisement, de recours à des potentiels locaux jugés inaccessibles ; la rupture est souvent radicale. Pour ces catégories, le mode d'échappement du pays marque la principale caractéristique procédant de la nouvelle configuration des organisation territoriales et qui structure les circulations extra européennes, celle d'une autonomisation permettant toutes les combinaisons stratégiques dans un espace élargit au-delà des usages migratoires anciens fondés sur un imaginaire attaché à l'époque coloniale ou post colonial.

Parmi ces arrangements, figure en bonne place l'entretien de réseaux résolument tournés vers le pays d'origine, avec pour perspective d'agir de l'extérieur – par constat factuel ou au terme d'une conceptualisation de ne pouvoir le faire de l'intérieur – en vue d'y introduire des changements politiques. C'est le cas des réseaux kabyles et/ou plus largement de groupes identitaires de types berbères. L'optique militante, ouverte sur des forces sociales larges dans le pays d'accueil, syndicales et politiques, n'est pas sans rappeler l'activité des militants nationalistes en France pendant la colonisation. D'autres réseaux, au profil intellectuel plus marqué, poursuivent des objectifs équivalents ou proches, mais davantage déconnectés socialement et politiquement du pays. A base associative locale, ou individuelle, l'activité de ces circulations intellectuelles cherchent soit, à identifier les éléments de nouveaux champs de réflexion sur les pays d'origine ex coloniaux, afin d'influer sur les champs internes, intellectuels, politiques et sociaux, soit à agir dans les domaines d'expertise auprès des institutions territoriales dans la définition de leurs rapports avec le Maghreb. De ce point de vue, bien plus de choses se décident dans les instances internationales que dans les pays eux-mêmes quant à leur devenir économique et politico social. Par contre, les circulations maghrébines en rupture radicale, en détournement/éloignement vers d'autres mondes, ne semblent pas, pour l'instant, avoir une grande durabilité.

Malgré le paradoxe apparent, parler de cycles migratoires achevés à propos des anciennes migrations maghrébines se note à travers l'itération annuelle des « visiteurs », à travers l'Europe vers le détroit de Gibraltar. Entre le 15 juillet et le 22 août de cette année (2004), 600 000 maghrébins ont traversés le détroit : 224 000 ont débarqué à Tanger, 187 000 à Ceuta, 117 000 à Nador, 36 000 à Melilla. Si ils ne sont que 17 000 qui se dirigent vers Oran et 4 000 vers Alger, c'est parce que les passages algériens transitent plutôt à partir de la France. Toute aussi paradoxale, les pratiques d'investissement en Kabylie sans projet de retour – achat de maisons ou financement entrepreneurial – instituent symboliquement et concrètement un rapprochement géographique de la rive sud de la Méditerranée, à travers lequel se matérialise la modalité spécificité de l'ancienne immigration kabyle à achever son cycle migratoire. Dire le Maghreb dans l'Europe est bien évidemment une hypothèse qui peut s'étayer plus encore par le projet euro régionaliste, puisque les îles Canaries, bien que

situées en face d'El Aaiún au Maroc est admise comme région européenne ; par son appartenance à l'État espagnol il est vrai.

### **Désajustement de temporalités**

Quelque soit la colonie, la main d'œuvre coloniale allait d'abord, pas seulement mais principalement dans son propre État colonial. Dans la mesure où elle n'est plus structurée par le lien avec le pays colonial, le fait nouveau se rapporte aux modalités d'échappement qui se distinguent de cette ancienne emprise impériale ou coloniale. Si l'on observe les circulations africaines, les chemins empruntés recoupent certes, mais en partie, des routes connues ou reconnues par les populations. Les points de passage en Méditerranée sont forcément ceux dont la distance entre les deux continents, européens et africains, est la plus faible. Pour cette raison les routes visent à atteindre l'Europe, soit par les zones allant de Gibraltar à Almeria, soit par la Sicile : autrement dit en passant par l'Espagne et l'Italie dont les côtes constituent aujourd'hui des frontières européennes.

A l'intérieur, la zone d'Agadez au Niger réunit les axes venant du Nigeria, du Cameroun, du Mali et en partie du Liberia. De là, les routes conduisent en Tunisie – par Tamanrasset pour rejoindre la côte à Kelbia (avec un axe qui passe par la côte algérienne), en accès direct avec la Sicile, ou à Madhia par l'île de Lampedusa – et en Libye par Sebha et Tripoli pour des embarquements vers la Sicile, via Lampedusa, à partir des ports de Gabès (Tunisie) et Zuwara. Par les mêmes ports et Benghazi, transit des circulations venant de Mogadiscio (Somalie), Adis Abeba (Ethiopie), par Khartoum où se joignent d'autres axes, soudanais notamment. La côte occidentale regroupe les routes vers l'Espagne par Ceuta et Melilla, zone Gibraltar, avec souvent des passages préalables par les Canaries ; à partir d'El Aaiún, du Cap Vert, de Dakar, de Guinée Bissau, de Freetown (Sierra Léone), etc.

D'où la question du contrôle policier côtier : qui doit le financer ? Les gouvernements espagnols et italiens, considérant que c'est la responsabilité de l'Europe, ne cessent d'invoquer une prise en charge directe par la commission avec des budgets spéciaux pour cela. En attendant, les gouvernements italiens et espagnols tentent de traiter directement avec les pays où se trouvent les centres terminaux d'embarquement en Tunisie, en Libye et au Maroc – le gouvernement espagnol actuel (Zapatero) y rajoute des accords avec l'Equateur, le Pérou, le Mexique et la Roumanie –, pour limiter les passages sur la base de collaboration entre les polices avec des compensations attendues : par exemple le financement par l'Italie d'une autoroute qui traverserait la Libye jusqu'en Egypte ou d'autres thèmes comme la crise du Darfour ou la question de l'entrée de la Turquie dans l'UE. Les circulations migratoires se trouvent maintenant beaucoup plus que par le passé sous des contraintes où priment les intérêts diplomatiques (politiques) et économiques des ex pays coloniaux saisi dans le nouvel emboîtement territorial en train de naître dans l'espace monde.

C'est dans ce contexte que, après avoir été des pays d'émigration jusqu'à la fin des années 1960, Espagne, Portugal et Italie, sont confrontés aujourd'hui, vingt après la France, à la question du déplacement de populations maghrébines et subsahariennes, articulant des caractères anciens et nouveaux. Au delà de la présence d'anciens colonisés dans ces pays, le phénomène prend depuis une vingtaine d'années une importance numérique, économique, symbolique inconnue par le passé. Il se redouble aujourd'hui par des circulations maghrébines et africaines, plus fortement ressentie sans doute en Espagne qu'en Italie. Rome, par exemple, avait déjà enregistré des mouvements migratoires sans doute liés à son attraction religieuse et politique : c'est la présence des travailleurs africains – souvent d'anciens colonisés qui ne réussissent pas à entrer en France et qui se transforment en



vendeurs ambulants et en saisonniers agricoles – , celle des Philippins catholiques (surtout des femmes). Aujourd’hui, il s’agit encore de population venues de l’Est, des Balkans et d’Albanie suite aux crises politiques dans ces régions et à l’écroulement de l’Empire soviétique. Ce phénomène y entraîne un renouveau du racisme du Nord à l’encontre du Sud et sur les « immigrés » venant des pays tiers.

Les circulations migratoires africaines s’arrêtaient peu en Espagne, hormis en Catalogne – le chiffre officiel diffusé par l’Institut de la Statistique indiquait que 23% des « clandestins » en Europe sont passés par l’Espagne –, maintenant ils s’y arrêtent et tentent de s’y installer. L’évaluation du nombre d’étrangers, officiellement autour de 2,6 millions, vient d’être révisé à la hausse, à près de 3 millions, après l’inscription dans la communes en vue de la loi de régularisation devant s’appliquer en janvier 2005. Si l’on ne considère que les circulations strictement économiques, on ne sait pas encore si elles se transformeront en déplacement familial. Cependant, beaucoup de leurs effets, de même que les réponses politiques, témoignent d’un déphasage temporel comparé à des pays comme la France qui ont déjà expérimentés nombre de politiques publiques dites « d’immigration ». Déphasage entre nouvelle et ancienne migration dont témoignent les modes de mobilité. A cet égard les « pateras »<sup>1</sup> sont une modalité créée selon deux caractéristiques congruentes surgies dans la nouvelle configuration. D’une part, une accélération du mouvement migratoire suivant une accélération de l’émergence de la nouvelle division sociale du travail planétaire et du type d’emboîtements de territoires qui l’accompagne et, d’autre part, une économie, appropriée à ces caractéristiques, agencée dans l’entrelacs des combinaisons territoriales au Maghreb et au sud de l’Europe, où le « trafic » des produits de contrebande ou de la culture du Haschich dans la région marocaine du Rif, s’agence indifféremment sur celui des hommes, ratifiant un statut nouveau de l’immigré : celui de « clandestin », de « sans papiers » ou de « sans droits ».

### Les clandestins

En France, l’utilisation systématique du terme « clandestin » date du début des années 1980, mais la confrontation à leur propos date de l’époque des circulaires signées par le ministre Marcellin en 1972, qui constitue les premières restrictions et la naissance d’une politique de contrôle de l’immigration. C’est à cette occasion que l’on voit se construire pour la première fois des mobilisations autonomes de travailleurs « sans papiers ». L’une des premières réactions syndicales l’a été dans un meeting organisé par l’Union Parisienne des Syndicats de la Métallurgie et la CFDT. Par la suite, on retrouvera la CFDT dans la lutte des salariés Turcs du Sentier pour leur régularisation et un investissement général des confédérations au moment de la « régularisation exceptionnelle » de 1981/82, avec suivi et constitution de dossiers auprès des salariés.

---

<sup>1</sup> Pour rendre compte d’une réalité également relativement neuve, le terme emprunte le nom donné aux sortes de radeaux faits de pneus et de planches utilisés par trois ou quatre personnes pour parcourir les quelques dizaines de kilomètres qui séparent Cuba de Miami. Emprunt abusif sans doute car on ne peut les comparer avec ces embarcations légères, très pratiques pour le commerce de contrebande dans les eaux méditerranéennes. Faites pour de petits équipages, s’y entassent quotidiennement, moyennant un droit de passage pouvant aller jusqu’à plusieurs milliers d’Euros, entre 30 et 150 personnes (jusqu’à 300 sur 9 pateras) tentant de débarquer sur les côtes espagnoles (30000 en 2003). Fuerteventura en aura reçu 16000 en trois ans et Almeria 1400 sur 47 pateras en 2004. Si beaucoup sont reconduits (sur 1500, seuls deux patrons » de pateras, sortes de mercenaires ayant droit de vie ou de mort, ont été arrêtés) ; on les retrouve à Melilla et à Ceuta où ils tentent de repartir. Les enquêtes montrent qu’une même personne peut avoir été jusqu’à trois fois reconduite à la frontière. Si les autorités se plaignent par ailleurs du manque de « camp d’internement », sans parler du problème de surpeuplement des prisons, il faut noter que sur les 117 768 mesures d’expulsion prononcées sur trois ans, 85 019 n’ont pas été réalisées. Enfin, le gouvernement (socialiste) avait prévu 20% de morts en moins pendant l’été 2004 sur les côtes espagnoles, chiffres que les évaluations ne semblent pas confirmer.

En 1982, le gouvernement déclare que le premier critère de régularisation doit être l'emploi. Puis de 1983 à 1993, se ne sera plus l'emploi, mais les conditions de régularité d'entrée et de séjour qui ont la priorité, y compris pour ce que l'on appelle le regroupement familial. Enfin avec la réforme du droit de la nationalité (loi Pasqua) des catégories importantes d'immigrés se voient de nouveau exclues et vont rencontrer des difficultés pour retrouver leur carte de résident ou autre. Le nouvel aspect cependant, en tout cas pour les syndicalistes, repose sur le fait que les « sans papiers » ont des moyens de recours. Ils étaient toujours une aubaine pour les employeurs. Si les étrangers entrent illégalement en France, c'est qu'ils savent qu'ils vont trouver du travail, que les patrons vont les embaucher, y compris les plus connus, pas seulement les petits employeurs peu scrupuleux. En fait, ces entreprises montent tout un système de sociétés écrans qui permet de profiter « régulièrement » de l'afflux de « travailleurs étrangers ». La loi de « régularisation exceptionnelle » du 23 juillet 1981, leur accordera d'abord un sens très humanitaire pour devenir rapidement un enjeu politique entre droite et gauche au parlement et dans les élections, faisant passer le clandestin du statut de victime à celui de coupable.

C'est cette même configuration qui, deux décennies plus tard, se reproduit aujourd'hui en Espagne et en Italie où, comme dans la plupart des nations européennes, les processus de dénationalisation de l'État social et la mutation du rapport colonial, c'est-à-dire du rapport de dépendance direct, politique et institutionnel, vers des modalités moins visibles, amènent les employeurs à traiter avec les États réservoirs de mains d'œuvre et, par le truchement des gouvernements, de tenter en même temps de circonscrire les circulations venant du sud par un double contrôle de police à chaque côté de la frontière et la sélection par les aptitudes et les qualifications. Ici le déplacement est à visée strictement économique ; les protagonistes sont motivés par l'opportunité d'un contrat de travail, mais celui-ci est aussi une opportunité de « passage légal », pouvant révéler massivement d'autres motivations engageant au statut de « clandestin », de voyageurs illégaux ou de « sans papiers » dans le pays recruteur. En tout cas, de 2000 à 2004, le contrôle aux frontières très strict pratiqué par l'ancien gouvernement (Aznar) appuyé sur « *un équilibre entre une politique sérieuse d'expulsions et une gestion des 'flux' nécessaire à l'économie devant arriver de façon 'légal' sur le 'marché de l'emploi'* » semble avoir été déjoué attendu que l'on note quatre fois plus de travailleurs « irréguliers » : sur 3 millions d'étrangers, 1 776 953 auraient une carte de résidence. Ce chiffre officiel, trop précis, est à relativiser ; seul un peu plus de 1 million cotisent à la sécurité sociale (soit 6,3% de la population active). Même si la plupart ne jouissent pas d'un contrat de travail, beaucoup tout en étant illégaux bénéficient d'un contrat à durée indéterminée avec des salaires de 700 à 800€. Les bureaux d'emploi pour leur part ont enregistré nationalement au premier trimestre 2004, 490 000 contrats de travail d'étrangers (soit 11% du total des contrats pendant la même période). Pour sa part, le Directeur du Séminaire Permanent de l'Immigration de l'Université d'Alicante dénombre dans la seule communauté autonome de Valence 233 000 « sans papiers », travaillant clandestinement : le plus grand indice d'économie souterraine et de « main d'œuvre précaire ».

#### Régularisation des « sans papiers »

C'est cette réalité qui conduit les mesures de régularisation récentes en Espagne, fortement homologues à celles, françaises, des années 1980. La base, le contrat de travail, implique que les employeurs traitent avec les pays réservoirs de main d'œuvre, avec la contrepartie d'un contrôle sur les « travailleurs temporaires », notion apparue pendant les mouvements sociaux, déjà annoncés en 1995, du début des années 2000 entre « immigrés »

et employeurs à El Ejido (province d'Almeria en Andalousie) ; ces derniers, suivis par les autorités politiques et administratives, ont refusé jusqu'au bout la notion d'« immigré » qu'ils substituaient par celle de « travailleur temporaire ». Les débats actuels comportent de fortes similitudes avec ceux qui ont commencé à agiter la vie politique et sociale autour de l'immigration en France il y a vingt ans, où ils sont loin de s'épuiser d'ailleurs. Ils en répètent, presque mot pour mot, les éléments discursifs : « préférence nationale », canevas conduisant au racisme et au ségrégationnisme, etc. En 1985, par exemple, Alain Griotteray, homme politique influent à cette époque, écrivait, en désignant les « *clandestins de la citoyenneté* » dans un article paru chez Plon intitulé « Les immigrés. Le choc » : « ... *Nous devons en tirer les conséquences : une France à forte population noire ou maghrébine ne serait plus la France, ce serait autre chose : un Brésil d'Europe, une Arabie du Nord ou un islam d'Occident... Il nous faut mesurer la faiblesse de notre fécondité<sup>2</sup> et la perméabilité de nos frontières* ». En 2004, Jordi Pujol ex Président de la Generalitat de Catalogne déclarait ceci au cours d'une conférence donnée à l'Université autonome de Barcelone : « *Oui à l'intégration, mais il n'est pas nécessaire d'aller jusqu'au métissage, car ce serait la fin de la Catalogne... nous avons fait un grand effort de cohabitation, mais il y aura un moment où nous ne serons plus en état de le faire, sous peine que le pays se détruise* ». Ces propos relancent en même temps le débat sur le fédéralisme, comme en Italie où la Ligue du Nord proclame, quant à elle, vouloir « *une Padanie libre d'étrangers... ceux qui attaquent et tue... et contre la Rome voleuse* », alors que la Cofindustrie, organisation patronale, déplore que les 16 000 contrats demandé n'aient satisfaits qu'à hauteur de 2 200 permis de travail et réclame plus de flexibilité dans l'embauche. Les patrons italiens demandent depuis des mois que soit allégée l'entrée des étrangers, au motif qu'il existe des dizaines de milliers d'emploi vacant dans l'agriculture et dans les tâches les plus dures de l'industrie et des services. La ligue de Nord continue cependant d'empêcher un élargissement, et moins encore une suppression, des quotas. Dans le même ordre d'idée, en Espagne, les organisations patronales, mais avec des nuances, semblent plutôt hostiles à une réglementation imposée par la loi de régularisation. Dans la mesure où « *cela va à l'encontre de la flexibilité* », ils préfèrent la liberté. Tandis que de leur côté, les syndicats ouvriers y sont favorables. UGT et CCOO estiment que la mesure est susceptible de mettre à jour l'économie souterraine et chiffrent à 800 000 le nombre d'« immigrés » possiblement touchés par la régularisation « *fondée sur des accords entre employeurs et employés* ».

Sous ces traits, marqués par des symétries structurellement reliées, se détache la ligne de partage entre l'ancien et le nouveau, entre des paradigmes sociohistoriques d'interprétation des circulations migratoires, de leur surgissement et de leurs représentations : de l'immigré colonial et celui des exodes suscités par les guerres de la première partie du vingtième siècle, à la mobilité, au nomadisme du circulant stratège ; nomadisme qui répète, aux conditions contemporaines, celui d'antan.

O

O O

Nomades ils le sont assurément, mais cette nouvelle figure n'est-elle pas à son tour destinée à s'ajuster sur des évolutions faisant injonction de s'associer avec un autre

<sup>2</sup> L'on observe en Espagne les mêmes confrontations et polémiques idéologiques sur la thématique de la fécondité. Les experts, idéologues souvent, avancent par exemple que le taux de fécondité des femmes étrangères est passé depuis 1996 de 3,26% à 12,2% du total des naissances, suggérant un « risque » pour la population de « souche ». Et ils ajoutent pour accentuer l'effet idéologique que le taux actuel des « femmes espagnoles » est à 1,14 enfant, soit nettement en dessous du taux dit « de remplacement » évalué, comme en France à l'époque, à 2,1 – et « *il ne sera en 2030 qu'à 1,52* » –, alors qu'il serait de 1,90 pour les « étrangères ». Dans le camp opposé, la chose est positive, bien que l'on constate qu'il faudrait, si les femmes espagnoles augmentent peu leur taux de fécondité, que les « étrangères » augmentent le leur à 13,8 enfants, ou... qu'il est y ait 4,6 fois plus d'« immigrés ».

nomadisme : celui du procès de travail lui-même qu'évoquent les termes de délocalisation, de télétravail ; l'entreprise va aux populations ! Cette question des « délocalisations à l'étranger » est depuis longtemps au cœur des débats, mais on ne doit pas oublier la délocalisation sur place, quelquefois plus économique parce qu'il n'y a pas de frais de transport ni de cadres à expatrier. Aujourd'hui, nombre de secteurs connaissent ce problème : que ce soit la maroquinerie, la restauration exotique (chinoise, turc, indienne) le textile, le bâtiment, les travaux publics, sans oublier le cas de l'agriculture.

Cela ne signifie pas seulement une délocalisation du travailleur chez lui pour effectuer un certain nombre de tâches par les moyens télématiques, mais aussi le fractionnement spatial de l'ensemble du procès de travail ; c'est-à-dire qu'il devient possible de distancier plusieurs éléments et notamment la force de travail. La distanciation peut se faire aussi loin que désiré par des processus, socialement peu visibles encore, tel qu'à la SNCF par exemple : le service de réservation rapide est effectué par du télétravail ; il est fait au Maroc. Les salariés de Hewlett Packard travaillent sans connaître l'identité et la nationalité des gens avec qui ils travaillent. Des maisons d'édition connues font faire toute leurs saisies et mises en page à Madagascar, la numérisation d'un grand nombre de données du patrimoine culturel français se fait dans les pays de l'Est, etc. Quand on téléphone aux services de maintenance et de l'entretien des ordinateurs IBM, en réalité on téléphone dans le monde entier. Selon l'heure à laquelle on appelle, on tourne autour du monde, c'est la nomadisation du procès de travail. Télétravail et délocalisations remettent en cause la division sociale du travail au plan international de façon très radicale. Les pays dit « émergents », le Sud-est asiatique de même que ceux dont on parle peu, les Philippines, l'île Maurice entre autres, sont inclus dans la configuration. Et il y en aura d'autres, qui capteront des segments de cette nomadisation. Cependant, on ne sait pas encore quel type de conflits ils engendreront.

Gérard Prévost, I.M.E, Université Paris 8